
SNUP HABITAT

“Une déstabilisation financière brutale”

Sans l'avoir annoncé avant les élections, le gouvernement Macron a décrété la baisse des APL au 1^{er} octobre de 5 euros par mois.

Le projet de loi de finances (PLF) prévoit pour 2018 et pour les seuls locataires du parc social une baisse de :

- 50 euros par mois pour un isolé;
- 89 euros pour un couple ou un isolé avec trois personnes à charge;
- 10 euros de plus par personne à charge supplémentaire.

L'État dit neutraliser cette perte pour les locataires en imposant aux bailleurs sociaux de faire une remise sur loyer dite « réduction de loyer de solidarité » (RLS), couvrant la baisse de leur APL. Le bailleur social est donc sommé « de payer à la place de l'État » sur ses ressources.

Pour le Snup Habitat, les annonces du gouvernement sont trompeuses. Elles masquent les incidences durables du PLF pour les locataires du logement social, l'entretien et la réhabilitation des patrimoines ou la construction de logements sociaux. Ces mesures n'augurent rien de bon pour les personnels des sociétés impactées directement ou indirectement. Le pouvoir d'achat des foyers les plus modestes et des jeunes n'est pour autant pas amélioré.

***“Le bailleur social est donc sommé
'de payer à la place de l'État'
sur ses ressources.”***

Ce PLF doit être combattu. Il provoque une déstabilisation financière brutale des organismes et les forcera à vendre une partie de leur patrimoine pour survivre.

Pour répondre aux besoins de notre pays en matière de construction de logements, il faudrait notamment revenir aux aides à la pierre associées aux prêts du Livret A de la Caisse des dépôts, et développer les baux emphytéotiques sur des terrains de collectivités. Cela permettrait de financer la construction avec des loyers de sortie plus bas et de stopper la spéculation. Cela contribuerait aussi à faire baisser progressivement les loyers libres.

Aujourd'hui, l'APL amoindrit le coût des loyers et ne peut être brutalement réduite sans une compensation immédiate aux locataires. Pourquoi celle-ci ne serait-elle pas prise sur les milliards offerts aux 100 plus grandes fortunes de France (baisse de l'ISF) ?